



« Les Verts, Une longueur d'avance »

Plateforme électorale 2011

IMPRESSUM

Les Verts suisses
Waisenhausplatz 21
3011 Berne
Tél 031-312 66 60
Fax 031-312 66 62
www.verts.ch
gruene@gruene.ch
PC 80-26747-3
Plateforme électorale 2011

Table des matières

Préambule.....	3
1. Environnement.....	4
1.1. Du courant vert, pas de nucléaire	4
1.2. Protection du climat	5
1.3 Des moyens de transport respectueux de l'environnement.....	6
1.4 Biodiversité.....	7
2. Economie et finance.....	9
2.1 Transformation écologique de l'économie.....	9
2.2 Une politique agricole verte pour l'avenir	10
2.3 Aménagement du territoire	11
2.4 Pour une politique fédérale durable en matière de finances et de fiscalité	12
2.5 Responsabilité des entreprises	13
3. Formation, santé et social	15
3.1 Formation et recherche.....	15
3.2 Migration.....	16
3.3 Réduire l'écart entre les riches et les pauvres.....	17
3.4 Santé.....	18
4. Politique extérieure et solidarité internationale	19
4.1 Coopération internationale.....	19
4.2 Structurer l'économie extérieure de façon durable	20
4.3 Une Europe verte.....	20
5. Démocratie et pacifisme.....	22
5.1 La politique de paix.....	22
5.2 Droits fondamentaux et démocratie	23

Préambule

Année électorale - année de promesses ? Les Verts ne vont pas à la chasse aux électeurs avec des promesses. Notre volonté est de continuer à nous engager pour une politique qui se base sur le développement durable, soit le meilleur équilibre possible entre l'écologie, le social et l'économie.



La multicroise à laquelle nous sommes confrontés depuis quelque temps déjà exige un changement radical de l'action politique à mener dans notre pays ainsi qu' au niveau mondial. Un changement radical dans le sens profond du terme, celui de s'attaquer à la racine des problèmes.

Un monde qui se comporte comme s'il disposait des ressources de plusieurs planètes réunies est un monde voué à sa perte. Ce comportement qui épuise les ressources à une vitesse toujours plus grande et qui accélère le réchauffement et le changement climatiques est tout simplement irresponsable.

Un monde qui méprise les aspirations des êtres humains à plus de justice sociale, d'équilibre et de paix n'est pas enviable ni vivable.

L'engagement pour l'environnement, pour la justice sociale et les droits fondamentaux est ce qui caractérise l'engagement des Verts.

Notre plateforme électorale trace l'action politique à mener pour la prochaine législature tout en se référant régulièrement à des objectifs plus lointains. A réaliser plus ou moins rapidement selon la capacité qu'auront notre pays, sa population et ses responsables à renforcer une véritable volonté politique d'attaquer les problèmes à la racine.

Tout cela en disant haut et fort que la défense des Droits fondamentaux devient de plus en plus une question primordiale dans notre pays.

A ceux qui prônent l'exclusion, la stigmatisation des étrangers, l'isolationnisme tout en niant l'existence de la multicroise et des enjeux climatiques, à ceux qui ont pignon sur rue et les grands moyens, il faut rappeler les vraies valeurs suisses telles que définies dans le préambule de notre Constitution :

« Conscients de leur responsabilité envers la création et résolus à renouveler leur alliance pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde, déterminés à vivre ensemble leur diversité dans le respect de l'autre et de l'équité, conscients des acquis communs et de leurs devoirs d'assumer leur responsabilité envers les générations futures, sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».

Notre plateforme électorale donne non seulement des pistes mais fait des propositions concrètes pour la politique à mener dans notre pays, pour une Suisse verte et solidaire. Je souhaite que ce document contribue à des débats constructifs pour notre pays et que la force de notre engagement convainque un nombre toujours plus grand d'électeurs à voter Vert – l'original !

Berne en janvier 2011

Ueli Leuenberger, président

1. Environnement

Pour nous, êtres humains, comme pour les innombrables espèces qu'abrite la planète, la nature est l'unique source de vie: elle nous livre la nourriture et les matières premières dont nous avons quotidiennement besoin, et nous offre sa beauté pour nous délasser. Mais nous nous en servons de plus en plus comme d'une poubelle. La production d'énergie par les moyens actuels et la mobilité croissante endommagent gravement l'environnement et perturbent le climat.

Les Verts militent pour un changement de cap, dans le but d'atteindre la société à 2000 Watts. Ils s'engagent pour un approvisionnement énergétique propre, c'est-à-dire non polluant et sûr, une modération des déplacements, des modes de production et de consommation qui ménagent les ressources naturelles. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions préserver la diversité des formes de vie, un bien précieux dont dépend notre santé.

1.1. Du courant vert, pas de nucléaire

La technologie nucléaire est aujourd'hui dépassée. Sa complexité la rend très coûteuse à mettre en œuvre, et les dangers qu'elle présente ne sont pas maîtrisés. Un accident gravissime est en tout temps possible. Si le coût de ce risque était comptabilisé dans le prix du courant, le kilowattheure renchérirait de plusieurs francs. Mais la population est seule à assumer ce risque. En outre, après cinquante ans d'exploitation des centrales nucléaires, nous ne savons toujours pas comment nous débarrasser des déchets radioactifs en toute sécurité. Dans ce domaine, nos connaissances n'ont pas progressé d'un pouce.

Si l'on considère le bilan CO₂ global de l'industrie nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium jusqu'au dépôt final des déchets en décharge, il est absolument faux de prétendre que les centrales n'influent pas négativement sur le climat. Elles rendent la Suisse dépendante d'importations d'uranium de provenance plus que douteuse. Investis dans la production décentralisée d'énergies renouvelables, les milliards prévus pour la construction de nouvelles centrales généreraient deux fois plus de courant. Ils permettraient de réduire drastiquement nos émissions de CO₂ et créeraient plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

Economies d'énergie et efficacité énergétique :

- Une politique active en matière d'économies d'énergie, dans le but de faire baisser la consommation.
- Des normes d'efficacité énergétique contraignantes fixant la consommation d'énergie maximale autorisée pour les moteurs et les appareils électriques. Le principe du « top runner » doit permettre d'abaisser les valeurs maximales autorisées pour la consommation d'énergie en fonction des avancées de la technologie.
- Des exigences plus strictes en ce qui concerne la consommation d'énergie et la longévité des appareils électriques, ainsi qu'une interdiction des chauffages électriques directs.
- Une étiquette énergétique apposée sur tous les biens de consommation et indiquant clairement l'énergie grise nécessaire à leur fabrication, à leur transport et à leur élimination.

Pour du courant vert :

- Dès 2050, un approvisionnement énergétique entièrement basé sur les énergies renouvelables.
- Le doublement de la rémunération du courant réinjecté, qui doit passer de 0,9 à 1,8 centime le kilowattheure.
- Des réseaux électriques intelligents pour gérer la production décentralisée de courant électrique.

- Le prise en compte d'intérêts non matériels (sauvegarde du paysage et de la biodiversité, protection contre le bruit) dans la politique d'encouragement des énergies renouvelables, et une adaptation en conséquence du mode de rétribution.
- Une meilleure interconnexion avec le marché européen de l'électricité, permettant à la Suisse de vendre ses capacités de pompage-turbinage contre le courant éolien du nord et le courant solaire du sud. Une sécurité accrue pour les investissements consentis sur le territoire suisse dans les installations éoliennes et solaires.
- L'interdiction d'investir à l'étranger dans les énergies non-renouvelables pour les producteurs suisses d'électricité. Si tous les projets d'investissements étaient réalisés comme prévu, il en résulterait plusieurs fois le volume de CO₂ émis par la Suisse.
- Une obligation de déclaration séparée pour le courant importé par les compagnies d'électricité suisses en provenance de sources non renouvelables.

Non au nucléaire :

- La lutte par tous les moyens légaux contre la construction de nouvelles centrales nucléaires, dans la perspective de l'abandon du nucléaire.
- Pas de prolongation de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg.
- Pas de planification de décharges pour les déchets des centrales nucléaires avant que la décision de sortir du nucléaire n'ait été prise. Aucun doute ne doit subsister quant au financement et aux modalités de surveillance stricte des dépôts, ainsi qu'à la possibilité de récupérer en tout temps des déchets qui poseraient problème. Le choix des sites destinés à accueillir de nouvelles décharges doit se faire de manière transparente. Il ne doit pas avoir lieu sans consultation des populations concernées. Il faut garantir le droit de co-décision des cantons en la matière.
- Une couverture intégrale des risques des centrales nucléaires par leurs exploitants.

1.2. Protection du climat

Durant 650'000 ans, les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère sont toujours restées en dessous de 0,28 ‰ ; en moins d'un siècle, elles ont grimpé à 0,39 ‰ sous l'effet des activités humaines. Les bouleversements climatiques qui s'ensuivent aggravent les conflits et augmentent la pression sur le milieu naturel.

En Suisse, 70% de l'énergie consommée est issue de matières fossiles (pétrole, gaz et charbon). Cette énergie est responsable de 80% des émissions de gaz à effet de serre de notre pays. Les réserves de pétrole facilement accessibles s'épuisent, alors que la demande énergétique augmente à l'échelle de la planète. La recherche de nouveaux gisements de combustibles fossiles devient de plus en plus dangereuse et se fait la plupart du temps aux dépens de la population locale, souvent indigène, et avec des dommages important à l'environnement.

Pour limiter les risques auxquels nous nous exposons nous-mêmes ainsi que les générations futures, des mesures politiques rapides et efficaces sont indispensables. Trois stratégies doivent être mises en œuvre : l'efficacité énergétique, la réduction des besoins en énergie, la production d'énergie à partir de sources renouvelables non polluantes.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- Une diminution des émissions indigènes de CO₂ de 30% par rapport à 1990 d'ici 2020, selon l'objectif de l'initiative climatique des Verts,
- L'augmentation de la taxe CO₂ sur les combustibles, et la taxation immédiate à taux plein de tous les carburants.
- L'augmentation significative des droits de douane sur les carburants, dont les prix ne doivent pas être inférieurs à ceux pratiqués dans les pays voisins.

- L'amélioration de l'efficacité des nouveaux véhicules à moteur à combustion interne, pour ramener les rejets de CO₂ au maximum à 85g d'ici 2020. Il faut viser des véhicules tellement efficaces qu'ils n'émettent plus aucune substance nocive. Les véhicules électriques ne doivent pouvoir consommer que du courant issu des énergies renouvelables.
- D'ici 2020, l'obligation pour toutes les nouvelles constructions de se conformer au moins au standard Minergie-P-Eco ou à un indice des performances comparable selon les connaissances scientifiques les plus pointues. Des mesures d'encouragement à l'assainissement énergétique des bâtiments plus anciens. Un programme favorisant les maisons à bilan énergétique positif. Une réduction de la consommation d'énergie des chauffages (50% de la consommation d'énergie en Suisse, 2/3 des rejets de gaz à effet de serre). Des dispositions réglementant l'isolation des bâtiments à l'échelle nationale. L'interdiction et le remplacement des chauffages électriques par des sources de chaleur répondant aux critères de durabilité.

Recherche scientifique :

- Le développement de technologies telles que la géothermie et les systèmes de stockage de l'énergie, tout en analysant soigneusement les risques et les bénéfices de ces technologies.
- Des études approfondies pour trouver comment atteindre les objectifs climatiques et environnementaux par des technologies déjà connues ou à développer.
- Le soutien aux travaux scientifiques étudiant l'utilisation de la biomasse non comestible comme agent énergétique.
- L'encouragement à la recherche sur les applications à large échelle de la cogénération.

1.3 Des moyens de transport respectueux de l'environnement

Les transports sont le seul secteur économique dans lequel les émissions de CO₂ augmentent de façon ininterrompue. La croissance du trafic motorisé atteint ses limites et il faut impérativement la juguler par une politique ciblée de modération. Il faut à nouveau raccourcir les distances entre le domicile, le travail, les lieux d'achats ou de loisirs par des mesures économiques, fiscales ou d'aménagement du territoire.

La Suisse investit depuis des décennies dans l'extension du réseau routier, et elle néglige les chemins de fer. Ceux-ci ne reçoivent chaque année que trois milliards de francs de la Confédération, alors que dans le même temps, le coût des dommages non couverts causés par le trafic routier à l'environnement et à la santé avoisine les huit milliards. À moyen terme, ces coûts doivent être intégralement couverts par les usagers de la circulation.

Plusieurs solutions ont été avancées. Mais faute d'envisager le problème dans sa globalité, ces propositions aggravent la situation sur les routes. Malgré les transversales alpines et la taxe poids lourd, le rail n'est pas suffisamment utilisé pour le transport des marchandises. L'objectif de transfert modal est par ailleurs remis en question par le projet de construire un second tunnel routier au Gothard.

Il faudrait d'urgence introduire un nouveau matériel roulant à même d'augmenter l'attractivité des chemins de fer pour le transport des marchandises, comme cela s'est avéré judicieux pour celui des personnes. À terme, l'épuisement des réserves de pétrole et l'augmentation du prix du carburant redonnera sa chance au rail. Se préparer dès maintenant à cette transition signifie bénéficier d'un avantage compétitif le moment venu.

Les piétons et les cyclistes ont eux aussi leur place sur la route. Plusieurs cantons et communes l'ont reconnu et ont pris des mesures ciblées pour augmenter leur sécurité.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Pour le financement des transports publics, l'étude et la mise en œuvre des mesures suivantes : le maintien du financement par la TVA, les péages urbains (road pricing), une adaptation de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP), le renchérissement de la vignette autoroutière, la taxation de la mobilité (mobility pricing).
- Le soutien à l'initiative pour les transports publics, qui exige que 50% des recettes de l'impôt sur la consommation de carburants soient affectés au rail. La garantie que toutes les régions restent desservies par les transports publics.
- Des modifications de la législation sur la circulation routière (LCR et OCR) afin de favoriser la mobilité douce : aménagement obligatoire de pistes cyclables sur le réseau primaire, autorisation générale de tourner à droite au feu rouge et généralisation de feux préférentiels pour les cyclistes, obligation d'une largeur suffisante pour les trottoirs, temps d'attente réduit aux feux piétons.
- Le soutien de la Confédération à la création de nouveaux projets d'agglomération dans le but de stimuler la réalisation d'aménagements cyclables et piétonniers.
- Préalablement à toute augmentation des tarifs des transports publics, la couverture de tous les coûts générés par le trafic routier par ceux-là mêmes qui en sont responsables (augmentation de l'impôt sur les carburants, taxe CO₂ sur les carburants, road pricing).
- Une planification de Rail 2030 orientée vers le transfert de la route au rail (personnes et marchandises), avec le souci d'éviter une augmentation des déplacements.
- Une bourse du transit alpin pour le transport des marchandises.
- Des trains de marchandises pendulaires (cargo-shuttle). Cette innovation technologique rend le rail plus intéressant pour le transport des marchandises.
- L'assainissement du tunnel du Gothard sans second tunnel routier et des mesures permettant d'accélérer le transfert modal à cette occasion.
- Le développement des liaisons ferroviaires internationales.
- L'application du principe du pollueur-payeur au trafic aérien, qui doit couvrir lui-même les coûts qu'il génère en matière de sécurité et de dommages à l'environnement. Pas de financement public pour le secteur aérien.

1.4 Biodiversité

Un environnement intact est indispensable à la vie des plantes, des animaux et des êtres humains. La diversité des espèces contribue à la stabilité des écosystèmes. Les listes rouges qui recensent les espèces menacées ne cessent pourtant de s'allonger. Seulement 2,2% du territoire suisse sont protégés par le droit fédéral pour la conservation des espèces importantes et de leur milieu vital. Les tourbières, marais et prairies sèches sont certes protégés par la loi, mais dans les faits, ces dispositions ne sont pas respectées. Les sports d'hiver et certaines activités de loisirs empiètent toujours plus fortement sur des aires jusque-là inatteignables, qui permettraient autrefois à la flore et à la faune de se développer tranquillement. La pression sur les cours d'eau s'accroît également. La place manque pour laisser s'étendre des berges naturelles, dont le rôle écologique est pourtant essentiel. Les quelques rivages qui n'ont pas perdu leurs attraits sont mis à contribution par l'agriculture, la production d'énergie ou le tourisme. L'application des dispositions sur les eaux résiduelles ne progresse que très lentement.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Une stratégie à large portée pour le maintien de la biodiversité, s'appuyant sur des instruments efficaces, suffisamment dotée en moyens financiers et en personnes, et s'appliquant à tous les domaines politiques, en particulier l'agriculture, l'aménagement du territoire et le tourisme : restauration de biotopes diversifiés et de réseaux écologiques propices à la diversité biologique, renaturation des cours d'eau canalisés, poursuite des efforts de réduction de la pollution de l'air et de l'eau.
- La mise à l'étude de nouvelles possibilités de financement : augmentation de la part du budget public dévolue au maintien de la biodiversité, création d'une taxe à affectation spéciale grevant le bétonnage des sols, amendes pour le non-respect des dispositions minimales légales de protection de la nature.
- La formulation d'exigences minimales à remplir en matière de protection de la nature et du paysage dans les parcs d'importance nationale. La préservation d'un réseau d'îlots naturels même au cœur des surfaces soumises à une utilisation intensive et densément peuplées.
- Un engagement de la Confédération en faveur des grands prédateurs, dont la protection doit être gérée sur le long terme en accord avec le Conseil de l'Europe. L'objectif doit être une répartition des populations d'animaux sur tout le territoire et des conditions leur permettant de se reproduire. Davantage de mesures incitatives et d'appuis financiers de la part de la Confédération – et de l'Office fédéral de l'agriculture – pour encourager la protection des moutons et leur gardiennage par des bergers.
- La concrétisation de l'exigence légale d'une exploitation forestière proche de la nature par la formulation d'exigences minimales applicables sur tout le territoire suisse, y compris sur le Plateau. Une opposition ferme aux tentatives toujours plus nombreuses d'assouplir la législation sur la forêt.
- L'application rapide et systématique des dispositions pour la protection de la biodiversité. Cela concerne en particulier la mise en œuvre des inventaires de biotopes existants ou nouveaux (tourbières, marais, prairies sèches). La Confédération doit davantage soutenir les cantons dans cette tâche, mettre suffisamment de moyens financiers à disposition et contrôler l'application. En outre, les mesures d'assainissement prescrites par la loi sur la protection des eaux ne doivent pas rendre vaines par des projets hydrauliques autorisés à la hâte.

2. Economie et finance

Si l'argent gouverne le monde, il peut soit le détruire, soit le construire d'une manière qui permette à ses habitantes et ses habitants de s'y développer avec modération.

L'interconnexion de l'économie et de la finance à l'échelle mondiale rend nécessaire des stratégies globales. En parallèle, chaque pays est lui-même appelé à réglementer ces domaines pour les empêcher de nuire à l'environnement et à la société.

Les Verts s'engagent pour des valeurs telles que la responsabilité et la solidarité, qui ne se périment pas avec la fin de l'exercice annuel. Il est urgent que l'économie et la finance soient administrées avec davantage de transparence, et qu'elles modèrent leurs ambitions pour retrouver la mesure du raisonnable.

2.1 Transformation écologique de l'économie

Les trois trains de mesures conjoncturelles décidés par la Confédération prévoient certes des investissements dans le domaine de l'environnement, mais pour résoudre la multicroise mondiale (finances, climat, alimentation, biodiversité), un profond changement structurel est indispensable, une transformation de l'économie et de la société selon les principes du développement durable : il est temps que nous nous rendions compte que nos besoins ne peuvent pas croître à l'infini et que nous accordions sur une limite supérieure à ne pas dépasser, dans une perspective de décroissance et de sobriété économique : la mesure n'est pas le « toujours plus », mais ce que les êtres humains et l'environnement peuvent durablement supporter.

Conçue comme un « Green New Deal », la transformation écologique de l'économie crée des emplois dans des branches promises à se développer durablement à l'avenir. Elle renforce la compétitivité de la place économique suisse. La croissance économique doit être découplée de l'utilisation des ressources et l'exploitation des matières premières fortement diminuer, depuis la production des biens jusqu'à l'élimination des déchets. Dans tous les secteurs, il faut appliquer le principe du « pollueur-payeur ».

Pour concrétiser cette économie verte fondée sur la modération, nous disposons d'instruments bien connus comme la taxation de la consommation de ressources et l'interdiction des produits et processus industriels particulièrement nocifs. Mais des mesures innovantes comme les systèmes d'incitations pour les secteurs durables et les entreprises socialement et écologiquement responsables sont également d'une grande utilité. Au niveau international, il s'agit d'intégrer et de mettre en œuvre les principes de développement durable dans les accords bi- et multilatéraux.

Les exigences des Verts pour la transformation écologique de l'économie :

- Une stratégie cohérente pour un développement durable à long terme. Au début de chaque législature, la Confédération définit des objectifs à atteindre durant les quatre années suivantes pour tendre vers une économie durable et efficiente en matière de consommation de ressources. Des objectifs précis sont fixés pour chaque branche. On veille en particulier à augmenter la durée de vie des produits manufacturés et à les rendre réutilisables, réparables et recyclables, ainsi qu'à utiliser le moins possible de matières dangereuses pour la santé et l'environnement ou des matériaux rares.
- Des incitations fiscales positives ainsi que d'autres mesures incitatives pour les produits et les entreprises durables, de même que pour les entreprises acceptant d'améliorer le bilan écologique de leurs processus de fabrication ou de leurs produits, ainsi que de leur élimination. L'adaptation constante des normes environnementales suisses aux normes étrangères lorsqu'elles sont plus sévères, selon le principe « best regulatory practice ».
- Des écoprêts à taux préférentiel pour les jeunes entreprises et les startups qui exploitent les nouveaux marchés verts.

- Des indicateurs de durabilité stricts pour la promotion économique et les marchés publics. L'étude du potentiel de développement d'une économie de fonctionnalité comme par exemple le partage de voitures, et la mise en place d'une stratégie d'encouragement dans ce domaine.
- L'amélioration de l'information aux consommatrices et consommateurs concernant la durabilité des produits qu'ils achètent, par exemple à travers un label garantissant la longévité d'un objet et la possibilité de le réparer.
- Une pénalisation fiscale pour les produits de luxe dont la production et l'élimination n'est pas durable.

2.2 Une politique agricole verte pour l'avenir

Ce n'est qu'en travaillant avec la nature que l'agriculture peut être durable. Pour préserver la fertilité des sols et la biodiversité, pour éradiquer la faim et la misère à l'échelle globale, il faut une agriculture paysanne telle que la décrit la rapport sur l'agriculture mondiale de l'ONU.

Le libre-échange des produits agricoles détruit partout les structures paysannes et les marchés nationaux. Les denrées alimentaires et les terres cultivables deviennent des objets de spéculation, de simples marchandises sur les marchés mondiaux. Cette évolution profite à l'industrie et aux pays riches du Nord, alors qu'elle nuit gravement aux populations locales, aux familles de paysans et à la capacité des pays de nourrir leurs propres habitants. D'où l'appel à la « souveraineté alimentaire », qui résonne de plus en plus fort en tous points du globe. La crise alimentaire de ces dernières années nous l'a rappelé avec violence : lorsque les frontières sont ouvertes, même le pain quotidien est soumis à la loi de l'argent.

En Suisse également, l'agriculture se trouve à la croisée des chemins. La chute du prix du lait met les familles de paysans dans une situation problématique, le Parlement débat d'une nouvelle orientation des paiements directs et de la politique agricole 2014-2017, et le Conseil fédéral négocie un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Une production durable, un conditionnement écologique dans la région et des transports réduits au minimum sont essentiels pour la protection de l'environnement et du climat, et profitent à tout le monde.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Le maintien d'une paysannerie forte, diversifiée, apte à assumer les fonctions écologiques assignées à l'agriculture moderne.
- La souveraineté alimentaire plutôt que le libre-échange : une stratégie qualité qui engage tous les acteurs de la filière pour lutter contre l'ouverture rampante des marchés agricoles.
- Un plan d'action pour augmenter la part de l'agriculture biologique, qui doit occuper au moins 20% des surfaces cultivées.
- Un soutien systématique à la culture et à la multiplication des semences des variétés indigènes.
- Des prix équitables et des paiements directs orientés vers une agriculture durable et respectueuse de la biodiversité, et des mesures d'encouragement pour les produits agricoles de niche susceptibles de gagner des parts de marché à l'avenir.
- Des mesures d'encouragement aux denrées qui sont produites, élaborées et consommées dans la même région et qui ne nuisent pas au climat, par exemple par une étiquette énergétique sur les aliments.
- Des incitations à consommer moins de viande et de poisson.
- Un mode de répartition des subventions favorisant la production d'aliments végétaux cultivés biologiquement plutôt que les denrées animales.
- L'inscription d'une agriculture sans organismes génétiquement modifiés dans la loi sur l'agriculture après la fin du moratoire sur les technologies génétiques.

- La lutte contre la dépendance des paysannes et paysans vis-à-vis des grands groupes agroindustriels qui leur imposent les semences génétiquement modifiées dont ils détiennent les brevets.
- Le renoncement aux agro-carburants dont la production concurrence les cultures vivrières.
- Pas de subventions aux exportations de produits agricoles, en particulier celles à destination des pays en développement.

2.3 Aménagement du territoire

Le territoire suisse se couvre de constructions : près d'un mètre carré de verdure disparaît chaque seconde sous le béton des routes, centres commerciaux, parkings et habitations, une surface correspondant à dix terrains de football par jour. Onze hectares de terres cultivables sont perdus journalièrement, et la tendance est à la hausse. Les agglomérations empiètent toujours plus sur les campagnes, et en dehors des localités, le mitage du territoire se poursuit. L'augmentation de la population et les besoins accrus en surface sont en partie responsables de cette évolution. Mais la cause principale se trouve ailleurs : l'application des dispositions sur l'aménagement du territoire fait gravement défaut.

La Suisse comprend actuellement entre 38'000 et 53'000 hectares de terrains à bâtir non encore construits. Cette surface de réserve offre un espace suffisant pour environ 1,4 à 2,1 millions de personnes. Il faut ajouter 1820 ha de friches industrielles, militaires ou ferroviaires, qui pourraient accueillir plusieurs dizaines de milliers d'emplois (chiffres de la statistique suisse des zones à bâtir de l'ARE parue en 2007). Pour assurer que ces réserves seront affectées de manière durable, la Confédération et les cantons doivent collaborer plus étroitement à l'aménagement du territoire.

Les parcelles bien reliées aux infrastructures et seulement partiellement construites pourraient être utilisées de façon plus intensive. Dans les villes et villages offrant une bonne qualité de vie, l'emprise au sol et la consommation de ressources diminuent. Les coûts d'installation d'équipements publics peuvent du même coup être abaissés.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Davantage de compétences à la Confédération dans l'aménagement du territoire : elle doit s'acquitter de cette tâche en commun avec les cantons, et les instruments qui ont fait leurs preuves doivent devenir la norme.
- Pas d'expansion des zones à bâtir durant les 20 prochaines années, à moins qu'une surface équivalente ne soit déclassée ailleurs.
- Une taxe prélevée dans toute la Suisse sur la plus-value résultant du classement d'un terrain en zone à bâtir ou d'une meilleure desserte par les infrastructures.
- Des mesures pour encourager la densification des localités plutôt que leur expansion vers l'extérieur, et favoriser le développement des bourgs et des petites villes dans les régions rurales :
 - Une planification des infrastructures qui permette de travailler, de faire ses achats et de s'adonner à ses loisirs à proximité de son lieu de domicile. À cette fin, une politique de subventionnement et d'encouragement de la part de la Confédération et des cantons.
 - Des incitations fiscales à se passer de voiture et à habiter près de son lieu de travail, des frais de transport déductibles des impôts uniquement si les parcours sont effectués en transports publics.
 - Pas de permis de construire pour les centres commerciaux et installations analogues lorsqu'ils sont situés en dehors des zones d'habitation.
 - La sauvegarde des surfaces d'assolement ainsi que la conservation et la mise en valeur des paysages naturels et culturels.

- La mise à l'étude d'une taxation des personnes en fonction de la surface d'habitation qu'elles occupent, dont le produit bénéficierait à la construction de logements sociaux.
- Des mesures d'aménagement du territoire garantissant que des zones sont réservées au logement d'utilité publique, à l'artisanat et aux formes d'habitation alternatives peu consommatrices d'énergie. L'encouragement par les pouvoirs publics d'une politique foncière poursuivant activement ce but. L'affectation de 200 millions de francs supplémentaires au crédit-cadre pour le fonds de roulement en faveur de la construction de logements sociaux, qui permet des prêts à taux préférentiel.
- La limitation de la part occupée par les résidences secondaires à 20% du territoire communal.
- La protection de l'espace alpin.

2.4 Pour une politique fédérale durable en matière de finances et de fiscalité

On a pu amplement constater par le passé que l'économie privée agit en général pour ses propres intérêts, et se préoccupe peu du bien public. Il incombe donc de plus en plus à l'Etat de remplir des tâches essentielles, comme la protection de l'environnement, la sécurité sociale, le développement des infrastructures publiques et l'éducation. Les moyens nécessaires doivent être obtenus en priorité par la réduction de l'action étatique dans des domaines où elle est inutile (armée, réseau autoroutier), et dans un second temps également par l'augmentation des recettes. Les finances de la Confédération doivent faire l'objet d'un examen minutieux en ce qui concerne le critère de durabilité. Les impôts, taxes et déductions fiscales sont à évaluer non seulement sous l'angle économique, mais également en fonction de leur impact écologique et social. Il en va de même pour les subventions et contributions. Une politique fiscale équitable opère l'imposition des personnes physiques et morales en fonction de leurs capacités économiques.

Plutôt que de lancer comme prévu une troisième réforme de la fiscalité des entreprises, nous avons besoin d'une réforme fiscale écologique. La Suisse s'en tire plutôt bien par rapport à la concurrence internationale, et d'un point de vue technique, les finances de la Confédération sont saines. Un faible endettement laisse beaucoup de marge de manœuvre pour concrétiser les améliorations nécessaires. Il n'est donc pas opportun de continuer à baisser les impôts, tant pour les entreprises que pour les personnes physiques, lorsque cela a pour conséquence une diminution des recettes.

Il s'agit en revanche de protéger les caisses publiques des actions de sauvetage d'instituts financiers ou d'entreprises menacés de faillite. L'« affaire UBS » ne doit pas se reproduire. Il n'est pas acceptable que les conditions plus strictes imposées aux grandes banques soient compensées par des baisses d'impôts, que le peuple devra financer via une augmentation de la TVA.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- L'abolition des forfaits fiscaux
- L'introduction d'un impôt national sur les successions au profit de l'AVS.
- Une limitation du fédéralisme en matière de fiscalité. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons doit viser à renforcer les éléments qui contribuent à un rééquilibrage.
- La mise en œuvre de la réforme écologique de la fiscalité, telle que la prévoit la stratégie « développement durable » de la Confédération. La politique fiscale de la Confédération, des cantons et des communes doit obéir à toute une série de critères écologiques et sociaux.
- La réévaluation de tous les impôts (y compris les déductions) et de toutes les taxes sous l'angle de la durabilité.
- Une consolidation des prestations plutôt que des coupes dans le budget fédéral.

- La protection des finances publiques contre des actions de sauvetage comme celle menée en faveur d'UBS.
- Une augmentation de la taxe CO2 et son extension à tous les carburants.
- Une imposition individuelle ne prenant pas en compte l'état civil des personnes, sans que cela influence le budget fédéral.
- Des analyses et des rapports réguliers sur l'influence qu'a la répartition du budget fédéral sur l'égalité entre les sexes.

2.5 Responsabilité des entreprises

La crise financière nous a fait clairement prendre conscience de l'interconnexion des marchés financiers à l'échelle planétaire. La crise des subprimes aux Etats-Unis a déclenché une crise financière mondiale qui a mis à mal les économies nationales et forcé les Etats à s'endetter massivement. Autrement dit, grâce au soutien des Etats, la haute finance a pu tirer ses marrons du feu. Mais les collectivités paieront encore pendant des années les coûts de la crise.

Il faut absolument mettre en place des mesures pour éviter que de telles crises financières ne se reproduisent à l'avenir, et résoudre le problème des entreprises dites « too big to fail ». Ce pourrait être par exemple un impôt sur les banques, analogue à une prime d'assurance en prévision d'un sinistre. Une telle responsabilité incombe également aux groupes industriels dont les dimensions présentent un risque systémique, comme Novartis ou Nestlé. La conception que nous avons aujourd'hui de la responsabilité des entreprises demande que celles-ci obéissent à des conditions-cadre contrôlées par l'Etat. Des normes doivent leur être imposées en matière d'environnement et de société. Elles peuvent par ailleurs librement introduire des labels qui facilitent le choix d'une clientèle qui comprend aussi les pouvoirs publics. Leur rating ne doit plus être fondé uniquement sur des critères économiques, mais prendre en compte des aspects sociaux et écologiques.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- La pleine responsabilité pour toutes les entreprises suisses en matière de risques et de responsabilité sociale (CRS), et des directives fédérales à cette fin, en vue d'une internalisation des coûts.
- La signature du protocole de Kiev sur la responsabilité des entreprises et la réparation des dommages d'accidents industriels ayant des conséquences transfrontalières.
- L'obligation pour les entreprises cotées en bourse et les fonds de pension de présenter un rapport annuel présentant leurs efforts vers plus de durabilité, selon les standards reconnus de la Global Reporting Initiative.
- L'obligation pour les entreprises d'assumer leurs responsabilités lorsque la santé de leurs employé-e-s et/ou le public est atteinte.
- Le droit d'intenter une action en justice contre les atteintes à l'environnement, comme le prévoit la convention d'Aarhus.
- Un impôt mondial, ou tout au moins européen, grevant les transactions sur le marché des produits dérivés (analogue à la taxe Tobin), sur le modèle des droits de mutation : plus le titre reste longtemps en possession de la même personne, plus le taux d'imposition est bas.
- L'étude approfondie de l'influence que peut avoir un système bancaire dual sur les grandes banques, dans la perspective d'une réduction du risque systémique.
- Une révision des bases légales en ce qui concerne le secret bancaire : la protection de l'identité des clientes et clients des banques doit s'effectuer dans le cadre de la protection des données, comme pour le secret médical ou le secret des avocats.

- La garantie de l'égalité salariale pour les femmes et les hommes. Une obligation pour les employeurs de prouver qu'ils prennent activement des mesures à cette fin. Une commission (étatique) pour l'égalité salariale, habilitée à traiter les cas d'abus, à effectuer des contrôles et à infliger des sanctions.
- Des mesures contraignantes pour favoriser une répartition équitable des mandats entre les femmes et les hommes dans la politique, l'économie et les institutions publiques.

3. Formation, santé et social

Pour que toute personne sur le territoire suisse puisse mener dignement son existence en toute autonomie, il faut veiller à ce que chacune et chacun bénéficie des mêmes chances, indépendamment de son origine, de son sexe, de son âge, de sa religion ou de sa façon de vivre. Bien que la politique en matière d'égalité ait connu plusieurs succès, les femmes n'en continuent pas moins à être désavantagées à de nombreux égards. Les migrantes et migrants sont soumis à des lois toujours plus discriminatoires, qui peu à peu les excluent. Des coupes claires dans le budget de l'assurance-invalidité menacent les handicapés. Garantir l'égalité des chances pour toutes et tous nécessite des assurances sociales solides et suffisamment de moyens pour la formation et le système de santé.

3.1 Formation et recherche

Les Verts militent pour des institutions scolaires qui s'adressent à toutes les facultés des élèves, valorisent la diversité et jouent un rôle intégrateur. L'école ne vise pas uniquement à transmettre des connaissances, elle doit aussi stimuler les compétences sociales et la créativité, ce dans un cadre favorisant le respect des droits humains. Le système de formation professionnelle dual a fait ses preuves, avec l'apprentissage en entreprise, la maturité professionnelle et l'accès aux hautes écoles professionnelles. En témoigne le faible taux de chômage des jeunes en Suisse, en comparaison avec d'autres pays. C'est pourquoi tous les jeunes – y compris les sans-papiers – doivent pouvoir effectuer un apprentissage afin d'avoir les meilleures chances dans le monde du travail.

L'accès à la formation ne doit pas être tributaires des conditions socio-économiques. Les Verts s'engagent en particulier pour l'encouragement précoce, avant l'entrée à l'école enfantine, pour les enfants issus de la migration et ceux dont les parents souffrent de maladie psychique ou d'addiction, ou n'ont pas eu suffisamment accès à la formation. Pour offrir à ces enfants de meilleures chances d'avenir, il faut agir sur leurs conditions de vie, par l'encouragement précoce, l'accompagnement extrascolaire ou le mentorat. Une bonne scolarité réduit considérablement le risque que l'héritage social de la pauvreté se transmette de génération en génération.

Une offre étendue et accessible en matière de formation garantit que toutes et tous auront la possibilité de se former leur vie durant.

Les Verts sont critiques vis-à-vis du modèle de Bologne. Son application ne doit pas conduire à une soumission des hautes écoles aux instances économiques, ni à leur technocratisation et à leur hiérarchisation.

Une formation de qualité nécessite du temps et de la liberté. Il faut encourager la recherche scientifique dans les universités et les hautes écoles spécialisées et veiller à ce qu'elle demeure indépendante. Elle doit étudier en priorité les moyens d'augmenter la durabilité de notre mode de vie et notre économie, en particulier par des technologies et des modèles d'organisation sociale consommant moins de ressources.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- L'égalité des chances dans les institutions de formation et sur le marché du travail. Un système de bourses qui mettent la formation à la portée toutes les citoyennes et à tous les citoyens.
- Une scolarisation des enfants débutant vers l'âge de quatre ou cinq ans, avec un niveau élémentaire d'une durée d'environ quatre ans. Il faut assouplir les conditions d'accès à l'enseignement post-obligatoire, qui doit jouer un rôle intégrateur.
- Un système scolaire n'opérant aucune sélection du début à la fin de la scolarité obligatoire.
- La recherche active de pistes pour lutter contre l'échec scolaire, l'analphabétisme et l'illettrisme.

- Davantage de ressources en personnel pour l'école.
- Des opportunités de formation pour tous les jeunes, y compris les jeunes sans-papiers.
- Des mesures incitatives pour les entreprises qui engagent des apprenti(e)s.
- Le droit à la formation continue pour toutes et tous. Au moins 5 jours payés par année réservés à cette fin.
- Une politique d'éducation qui vise le renforcement du respect des droits humains et des libertés fondamentales.
- L'intégration de la thématique de la durabilité dans tous les cursus de formation professionnelle et de formation continue.
- Une augmentation budgétaire de 10% par année pour la formation, la recherche et l'innovation, et une réorientation conjointe des priorités vers les domaines touchant au développement durable, avec un renforcement des chaires d'enseignement et des programmes de recherche correspondants dans les hautes écoles.
- L'application stricte du principe de précaution à toutes les nouvelles technologies. Des directives définissant la procédure d'estimation des risques technologiques. L'entrée en vigueur le plus rapidement possible d'une législation réglementant les nanotechnologies afin de définir la notion, le domaine d'application, la question de la responsabilité civile et l'obligation de déclaration, de façon analogue à la législation sur les OGM.
- Des recherches indépendantes ayant pour objet les effets des nouvelles technologies sur la santé.
- L'abandon complet de toute recherche sur les technologies non durables, par exemple le nucléaire.

3.2 Migration

La Suisse est depuis des décennies un pays d'immigration, parce que la main d'œuvre étrangère est indispensable à notre économie. Alors que les personnes n'ayant pas la nationalité suisse représentent 22% de la population de notre pays, elles constituent 28% des actifs, et contribuent donc de manière essentielle à notre prospérité. Les migrantes et migrants ayant dû fuir leur patrie pour des motifs économiques ou politiques représentent moins de 3% de l'ensemble de la population, mais ils vivent chez nous dans des conditions souvent très précaires et ont besoin de notre soutien.

Seule une politique migratoire ouverte est une politique humaine ; elle va de pair avec une politique d'intégration à même de renforcer la cohésion sociale entre toutes les habitantes et tous les habitants de ce pays.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Une loi sur l'intégration qui vise l'égalité des chances et le respect de la diversité culturelle. Cette loi doit définir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas ; tout le reste est affaire de liberté individuelle.
- Une loi fédérale sur les étrangers plus libérale, qui ne fasse pas de distinction entre les ressortissantes et ressortissants européens et les personnes originaires des Etats tiers.
- Une régularisation de la situation des sans-papiers professionnellement actives et de leurs familles, fondée sur le principe qu'un emploi correspondant aux conditions usuelles dans une branche doit permettre l'obtention d'un permis de travail. La suppression de l'interdiction des mariages pour personnes sans-papiers.
- Une procédure de naturalisation facilitée pour les étrangères et étrangers de la seconde génération. L'acquisition de la nationalité suisse à la majorité pour celles et ceux de la troisième génération.
- Une standardisation de la procédure de naturalisation au niveau national, pour remédier à de grandes disparités entre les cantons. Un délai d'attente réduit à huit ans, comme dans la plupart des pays européens, contre douze actuellement.

- Une politique d'asile efficace et équitable. Des mesures d'intégration rapides lorsqu'un retour dans le pays d'origine n'est pas possible. La prise en compte des nouveaux motifs d'asile tels que l'orientation sexuelle et les bouleversements climatiques. L'étude des demandes de l'UNHCR concernant l'accueil de contingents de personnes réfugiées.
- La réglementation uniforme et cohérente du financement de services d'interprètes communautaires destinés à faciliter le dialogue entre personnes allophones et professionnels de la santé, du social et de la formation.
- Le soutien de la Confédération aux organisations et à des associations à but non-lucratif qui œuvrent dans le domaine de la migration.

3.3 Réduire l'écart entre les riches et les pauvres

L'écart entre les riches et les pauvres augmente. Les grands patrons s'offrent des salaires faramineux, alors que selon une étude de Caritas, près de 900'000 personnes en Suisse ont besoin de l'aide sociale pour vivre. Les prestations des assurances sociales sont plus que jamais nécessaires, alors que la majorité bourgeoise s'emploie sans relâche à sabrer leurs budgets.

Les Verts s'engagent pour des institutions sociales solides et la sécurité sociale pour toutes et tous. Le revenu inconditionnel de base est une alternative aux prestations de l'aide sociale. Il doit s'imposer à l'avenir comme une nouvelle forme de contrat social permettant de réduire efficacement la pauvreté et le sentiment d'insécurité. La maîtrise de ses conditions d'existence ouvre à l'être humain des espaces de liberté pour s'impliquer dans l'organisation de la société et du travail. Il a ainsi davantage de temps pour assumer des tâches bénévoles et manifester sa solidarité, ce qui est essentiel dans une démocratie. Un service public fort est indispensable pour assurer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Il garantit que les services de base sont accessibles à tous les groupes sociaux, indépendamment de leurs moyens financiers. Les Verts sont résolument opposés à la réduction des prestations des services publics, par exemple la poste et les CFF. Les Verts ne soutiennent pas la délocalisation et la privatisation des entreprises publiques.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- La mise à l'étude d'un revenu de base pour toutes et tous.
- La réduction des inégalités salariales. Un salaire brut indexé d'au minimum 22 francs de l'heure (salaire mensuel de Fr. 3800.- pour 40 heures hebdomadaire, resp. Fr. 4000.- pour 42 heures) permettant de réduire le nombre des travailleurs qui doivent recourir à l'aide sociale. Des mesures pour empêcher les rémunérations abusives.
- Le maintien du niveau de vie habituel pour les retraitées et retraités ayant touché des salaires modestes ou moyens, grâce à des versement plus élevés de l'AVS et du 2^e pilier (80% du dernier salaire pour les salaires jusqu'à 5000 francs, 70% pour les salaires jusqu'à 7000 francs).
L'introduction de l'âge de la retraite flexible pour toutes et tous lors de la révision de l'AVS, en particulier pour les personnes ayant touché un salaire modeste à moyen.
- Pas de suppressions de prestations dans le cadre de la 6^e révision de l'AI. Des objectifs réalistes pour l'intégration et la réinsertion des personnes handicapées dans le monde du travail ; pas de suppression de rentes pour certaines pathologies, comme les maladies psychosomatiques ou celles qui ne se manifestent pas par des symptômes répertoriés ; des budgets d'assistance pour toutes les personnes avec un handicap.
- Une offre suffisante en crèches, garderies et lieux d'accueil pour les enfants, en complément des soins parentaux, à des tarifs accessibles pour toutes les familles (y compris par un appui financier de la Confédération).

- Des horaires de travail compatibles avec la vie de famille, notamment grâce à l'aménagement de postes à temps partiel également au niveau des cadres, pour les femmes et les hommes. Pas de préjudice en matière de rente vieillesse pour les personnes travaillant à temps partiel. Dans cette optique, les Verts soutiennent la suppression du montant de coordination des caisses de pension.
- Une réduction générale du temps de travail, six semaines de vacances pour toutes et tous et une meilleure répartition des tâches salariées et non-salariées.
- Des prestations complémentaires pour les familles en situation de pauvreté.
- L'abolition de l'obligation d'entretien et de remboursement pour les personnes touchant l'aide sociale
- La protection des données aussi pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- L'encouragement aux projets d'auto-assistance mis sur pied par les chômeurs, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes en situation de pauvreté
- Le soutien aux associations culturelles, sportives ou autres ayant pour objectifs la solidarité et le développement du lien social.

3.4 Santé

La politique de la santé des Verts a pour objectif des soins de qualité à un prix accessible à tous. Ses piliers doivent être la prévention et la promotion de la santé. Ces dernières années, les primes ont connu une augmentation inadmissible. Le secteur de la santé est de plus en plus régi par des considérations purement économiques. Pour mettre un frein à l'explosion des coûts, les Verts militent pour une caisse-maladie publique. Ils plaident pour une planification hospitalière transrégionale et l'ouverture du marché des génériques.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Le maintien de la qualité des soins médicaux et l'accès garanti aux traitements nécessaires pour toutes et tous.
- La création d'une caisse publique d'assurance-maladie solidaire et équitable par rapport aux revenus des assurés.
- L'exonération de primes d'assurance-maladie pour les enfants et les jeunes, et l'harmonisation des subsides pour les revenus modestes. La compensation de l'augmentation des primes par une augmentation correspondante des subsides.
- Des réseaux de soins intégrés, la centralisation des installations de médecine de pointe, une planification hospitalière interrégionale.
- Des études indépendantes sur les effets sanitaires des nouvelles technologies (électrosmog).
- Une politique de promotion de la santé prenant en compte les spécificités des deux sexes aussi bien dans la prévention que dans le traitement des maladies.
- l'intégration des médecines complémentaires dans l'assurance de base.
- La protection contre les émissions nocives ; la promotion d'aliments sains.

4. Politique extérieure et solidarité internationale

Parmi les objectifs du Millénaire, décidés en l'an 2000 par l'Assemblée générale de l'ONU, le plus important est la réduction de moitié du nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté d'ici 2015. C'est un but ambitieux qui vaut la peine qu'on y consacre de grands moyens. Durant la prochaine législature, il s'agira de franchir la dernière étape menant à sa réalisation. La Suisse doit donc s'engager en première ligne pour soutenir les populations les plus pauvres de la planète. Elle doit favoriser un développement qui soit durable et profite à l'ensemble des populations. Les institutions internationales telles que l'OMC et le FMI restent prisonnières de dogmes et sont à réformer de fond en comble.

4.1 Coopération internationale

La pauvreté ne saurait être combattue par la culture d'agro-carburants et les grandes monocultures destinées à l'exportation. Par le transfert de technologies propres, la Suisse peut aider les populations locales à augmenter leurs rendements et à adopter des pratiques innovantes, ce qui renforce leur souveraineté alimentaire.

Les conséquences du changement climatique sont plus sensibles dans les pays du sud. Raison pour laquelle la coopération internationale doit viser à instaurer une justice climatique : un appui financier et technologique massif est nécessaire pour aider les pays en voie de développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en plus des réductions de CO₂ à l'échelle nationale.

La coopération internationale n'a pas pour mission de satisfaire les besoins des pays occidentaux et des élites locales, souvent corrompues, mais de permettre une vie meilleure aux populations les plus pauvres, en particulier aux femmes et aux enfants.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Une concentration des moyens de la coopération internationale vers les populations les plus pauvres de la planète.
- Une augmentation à 0,7% du produit intérieur brut des moyens financiers que la Suisse consacre à la coopération internationale.
- Un engagement de la Suisse en faveur des pays les plus pauvres lors des négociations internationales sur le climat, afin que leurs efforts pour maintenir les émissions de gaz à effet de serre dans des limites raisonnables ou de les réduire soient soutenus par les pays industrialisés. Le montant de cette aide doit être de 160 milliards de dollars par année. Dans le même but, la Suisse verse 1,7 milliard de francs annuel au fonds mondial pour le climat durant la période 2013-2017.
- La défense de la souveraineté et de la sécurité alimentaires des pays les plus pauvres contre les intérêts des grandes entreprises agricoles et les énormes fluctuations du prix des denrées sur les marchés internationaux.
- L'accès à l'eau potable pour toutes et tous en tant que condition essentielle d'une vie saine.
- La gratuité du transfert de technologies propres vers les pays les plus pauvres.
- Davantage de moyens pour atteindre ceux des objectifs du Millénaire qui ont été les plus négligés : la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Pour ce faire, il faut étudier l'incidence du sexe sur la démographie et respecter systématiquement l'égalité des sexes dans les projets de développement.
- L'engagement de la Suisse pour des conditions de production progressistes dans les pays à faible niveau salarial.

4.2 Structurer l'économie extérieure de façon durable

Les diverses crises qui ont secoué la planète ces dernières années montrent que le système économique mondialisé n'est nullement durable. Ces crises sont la conséquence directe d'une politique de libéralisation, de dérégulation et de privatisation menée durant des décennies au profit des grandes multinationales. Il est temps de soumettre le commerce international et les flux de biens et services à de nouvelles règles qui les rendent plus durables. Il ne s'agit plus d'obtenir le plus rapidement possible les meilleurs retours sur investissements, mais de construire des relations économiques qui favorisent la coexistence pacifique des peuples, atténuent la pauvreté et la misère, et maintiennent un environnement naturel propice à la vie.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Une économie extérieure suisse qui ne soit pas uniquement axée sur le libre-échange, mais réponde aux exigences du développement durable, et présuppose le respect des droits humains et de la démocratie dans les pays partenaires. La Suisse doit observer ces principes aussi bien au sein des institutions internationales que dans les accords bilatéraux.
- Une réforme institutionnelle en profondeur de l'OMC et du FMI, afin que ces organisations puissent réellement contribuer à une résolution de la mult crise. Les objectifs des institutions de Bretton-Woods doivent clairement viser le développement durable.
- Des exigences à remplir par le FMI pour l'octroi de crédits supplémentaires. L'argent doit être versé en priorité aux pays les plus pauvres pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire. Ces versements ne doivent être soumis à aucune condition (crédits subventionnés).
- Le rôle actif de la Suisse dans la lutte contre l'évasion fiscale et la mise en place d'une procédure internationale en cas d'insolvabilité. Un engagement de la Suisse en faveur d'une réglementation internationale stricte des banques, importante contribution à la stabilité économique et sociale à l'échelle mondiale.

4.3 Une Europe verte

L'Union européenne et ses 27 Etats membres sont de loin les plus importants partenaires de la Suisse – aussi bien en raison du poids politique et économique de l'UE que parce qu'elle nous est géographiquement et culturellement proche. Notre destin est indissolublement lié à celui de notre grand voisin, aussi les Verts attachent-ils beaucoup d'importance à une politique européenne active.

La politique que la Suisse mène officiellement vis-à-vis de l'Europe se caractérise par son immobilisme. Elle doit donc faire l'objet d'un vaste débat public. Il faut s'attacher avant tout au maintien de la démocratie, à la protection des droits fondamentaux et à la consolidation de l'Etat social.

La voie bilatérale a permis de négocier des solutions à la carte, mais elle est de moins en moins praticable. Elle n'ouvre pas de perspectives de succès pour la Suisse, dont la marge d'action sera toujours plus restreinte. Le caractère statique des accords bilatéraux entre en conflit avec le développement du droit européen. L'UE exige une application dynamique des acquis communautaires futurs (l'intégration automatique du droit communautaire dans la législation suisse), mais notre système n'est pas compatible avec un tel automatisme.

L'obligation de reprendre des lois sans avoir le droit de participer à leur élaboration n'est pas une option. La Suisse ne doit pas se contenter d'une coopération purement économique avec l'UE. Elle doit pouvoir conserver les fruits de la démocratie directe que sont les transversales alpines (NLFA), l'initiative des Alpes et le moratoire sur les manipulations génétiques, même après une éventuelle adhésion à l'UE. La priorité doit clairement aller au trafic ferroviaire, et il faut garantir que les NLFA soient reliées au réseau européen.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Pas de réglementation touchant aux institutions dans le cadre des bilatérales III, pas de reprise dynamique de l'acquis communautaire sans possibilité de négociation.
- Un débat public sur les points à défendre en priorité lors de négociations en vue d'une adhésion.
- L'ouverture de négociations en vue d'une adhésion à un moment favorable pour la Suisse.
- Un engagement pour la démocratie directe, les droits fondamentaux et l'Etat social.
- Pas de dumping sur les salaires et les prestations sociales au sein de l'UE.
- La préservation de la neutralité suisse au sein de l'UE – la Suisse ne doit jamais participer à une armée européenne.
- La participation aux mesures de transformation écologique et sociale prises au niveau européen.
- Non à une Union européenne barricadée sur elle-même comme une forteresse, oui à une politique migratoire respectueuse de la dignité humaine.

5. Démocratie et pacifisme

En 2009, 1500 milliards de dollars ont été dépensés dans le monde entier pour l'armement, l'activité militaire et la guerre. Le vingtième de cette somme suffirait à atteindre les objectifs du Millénaire de l'ONU, et à réduire de moitié la pauvreté sur toute la planète. La « guerre contre le terrorisme » a également conduit à une restriction inadmissible des droits fondamentaux en sein de la société civile.

5.1 La politique de paix

L'augmentation massive des dépenses mondiales consacrées à l'armée durant ces dix dernières années est directement liée à la « guerre contre le terrorisme » - avec exactement l'effet contraire : elle réduit les chances de résoudre pacifiquement la situation au Moyen-Orient. Mais elle menace également les libertés et les droits des citoyens en Occident. La défense nationale au sens conventionnel et le service militaire obligatoire sont dépassés. La sécurité intérieure est assurée par les cantons et la police. Mais un des risques les plus importants pour la société est la diffusion à large échelle des armes à feu et le maintien de l'arme de service à domicile.

Les armées de masse sont devenues impossibles à financer, aussi un débat a lieu sur le redimensionnement de l'armée suisse. Il faut reconnaître que l'obligation de servir imposée à tous les jeunes hommes suisses n'a aucun sens si seule une petite partie des 40'000 conscrits annuels accomplit des tâches d'une réelle utilité.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Le refus de tout engagement militaire à l'étranger – à moins qu'il ne se cantonne dans le cadre strict d'une mission conduite par l'ONU.
- La résiliation de la collaboration avec l'OTAN dans le cadre du « partenariat pour la paix ».
- La résistance aux tentatives toujours plus nombreuses de transformer le corps des gardes-frontière en une police fédérale opérant sur tout le territoire suisse.
- La lutte contre la militarisation de la sécurité intérieure.
- L'interdiction de conserver des armes militaires à domicile. Elles doivent être déposées dans les arsenaux sécurisés de l'armée.
- L'obligation pour les personnes voulant acquérir une arme de prouver qu'elle leur est nécessaire et qu'elles ont les compétences requises pour l'utiliser.
- L'abolition du service militaire obligatoire.
- La création d'un service civil sur base volontaire pour les hommes et les femmes.
- Un engagement plus déterminé de la part de la Confédération en faveur de la paix et contre la violence – à l'intérieur du pays et à l'étranger.
- Une participation active de la Suisse aux organisations internationales, en particulier l'ONU et le Conseil de l'Europe, qui favorisent la paix, la démocratie, le respect des différentes cultures et le développement durable.

5.2 Droits fondamentaux et démocratie

Les Verts sont très attachés aux principes de l'Etat de droit et au respect des droits fondamentaux et démocratiques, dont chacune et chacun doit pouvoir bénéficier sans restriction.

Pourtant, sous prétexte d'accroître la sécurité de la population, l'Etat intensifie ses activités de surveillance depuis quelques années et prend des mesures limitant massivement certains droits démocratiques. Il s'immisce de plus en plus dans la sphère privée des personnes. Un durcissement supplémentaire de la Loi sur la sûreté intérieure permettrait de surveiller les conversations téléphoniques, les courriers électroniques et autres communications au moyen de mouchards et d'espions rémunérés, sans même qu'il y ait soupçon d'actions délictueuses. Plus de 200'000 nouvelles fiches, aujourd'hui électroniques, ont été attestées en octobre 2010. Dans l'espace public, les mesures de contrôle (caméras vidéo) et de répression augmentent. Les personnes indésirables dans certains périmètres voient leur liberté de mouvement et de rassemblement réduite, par exemple lors de manifestations sportives (concordat sur les hooligans). La surveillance s'opère également dans les trains (loi sur la police des chemins de fer) et par des contrôles d'identité effectués pas le corps des garde-frontières à l'intérieur du territoire. Alors que la collecte de données et l'appareil répressif se développent de plus en plus, le bureau du préposé à la protection des données continue à être sous-doté. Dans les cantons, la situation n'est pas meilleure.

La Confédération soutient également les communes et les cantons dans l'application des interdictions, toujours plus nombreuses, de manifester. Le service de renseignement de la Confédération (SRC) coordonne et supervise régulièrement la sécurité des événements de grande envergure comme le WEF. L'armée est toujours plus souvent utilisée dans le domaine civil. Les Verts combattent cette militarisation de la sécurité intérieure.

Le Conseil fédéral et les autorités participent intensivement aux campagnes de votation, ce qui influence largement le verdict des urnes. Afin de faire contrepoids au pouvoir toujours plus grand de l'exécutif par rapport à celui du législatif, les Verts défendent la sphère d'influence du Parlement, le débat public et le contrôle des institutions par la population. La Suisse est l'un des rares pays démocratiques dans lequel le financement des partis et des campagnes n'est pas soumis à une réglementation qui le rende transparent. Les moyens financiers sont très inégalement répartis entre les forces politiques, ce qui donne plus de poids à certains points de vue, au détriment des autres, et représente une menace pour la démocratie.

Le peuple n'a pas à voter sur des initiatives qui contreviennent aux droits fondamentaux et/ou aux traités internationaux. Elles doivent être invalidées avant même que la collecte de signatures ait débuté. Parmi les pays européens, la Suisse fait exception en ne possédant pas d'organe de contrôle chargé de garantir le respect des droits humains.

Les exigences des Verts pour la prochaine législature :

- Une opposition ferme à la militarisation de la « sécurité intérieure ». Pas de renforcement des services de renseignements civils et militaires, mais introduction effective d'un droit de regard des citoyennes et citoyens dans les fichiers de données compilées par les services secrets ;
- Une résistance à la politique répressive menée contre certaines populations par des mesures d'éloignement, interdictions de périmètre et autres règlements d'exception.
- Un appui aux mesures et projets favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect.
- Une protection stricte des données par des règlements et des contrôles, afin d'empêcher des conjonctions permettant d'obtenir une vue d'ensemble sur les personnes.
- Pas de limitation du droit de manifester et de la liberté de rassemblement.

- Pas de délégation des tâches de police à des tiers (services de sécurité privés, instances militaires, corps des gardes-frontières).
- Des mesures garantissant le libre accès aux informations sur internet.
- La soumission des autorités à un devoir de neutralité lors de votations ou d'élections.
- La garantie d'une diffusion équitable des différents points de vue par les médias de droit public lors de votations ou d'élections.
- Une réglementation du financement des partis et des campagnes, de manière à ce que la transparence soit garantie dans ce domaine.
- L'instauration d'un organe de contrôle supérieur indépendant (Tribunal / Cour constitutionnel-le) permettant aux lois sortant du Parlement fédéral et aux projets d'initiatives d'être contrôlés afin qu'ils respectent les droits fondamentaux et les traités internationaux, et peuvent donc être concrétisés.
- La création d'une institution nationale veillant au respect des droits humains sur le territoire suisse, en conformité avec les Principes de Paris.